

Commune de Riddes

Zones réservées "Centre village et station"

Rapport explicatif

Conformément à l'article 27 LAT et 19 LcAT, le Conseil municipal de Riddes a décidé en séance du 7 mars 2024 de décréter des zones réservées au cœur du village de Riddes ainsi qu'au cœur de la station de La Tzoumaz, pour les parcelles bordant la Rue du village, une partie de la Rue du Faubourg, une partie de la Route cantonale et la Rue Pré Giroud pour le village de Riddes, respectivement la Rue Centrale et une partie de la Rue de la Télécabine à La Tzoumaz.

1. Buts des zones réservées

La Commune de Riddes souhaite maintenir des activités et des commerces au centre du village de Riddes ainsi que de la station de La Tzoumaz.

Dans ce but, le Conseil municipal de Riddes décide de zones réservées au cœur du village et de la station afin de préserver des lieux propices aux commerces, aux rencontres et à la vie économique, touristique et villageoise à Riddes et à La Tzoumaz. Elles visent le maintien des rez-de-chaussée commerciaux et ouverts au public le long desdits axes routiers.

A l'intérieur de ces zones réservées rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation (art. 27 LAT et 19 LcAT).

2. Territoires concernés

Les territoires concernés par les zones réservées sont situés au centre du village de Riddes et au centre de la station de La Tzoumaz selon les parcelles et parties de parcelles ainsi que les bâtiments sis sur ces parcelles le long des axes routiers selon le plan annexé.

Le plan délimite précisément (périmètre strié rouge) les territoires décidés « zone réservée » pour une surface totale de 14 ha, répartie au village de Riddes (6.73 ha) et au centre de La Tzoumaz (7.25 ha).

3. Durée

Le Conseil municipal décide la zone réservée précitée pour une durée de cinq ans, conformément à l'art. 19 al. 2 LcAT, sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée primaire de trois ans. La zone réservée entre en force dès la publication officielle de la décision l'instituant.

La Présidente
Christel Duc



La Secrétaire municipale
Annick Charbonnet

